

Prélèvement de vermiculite

L'amiante fut utilisé majoritairement pour la période allant de 1950 à 1980. Le danger pour la santé est présent lorsque les fibres d'amiante sont remuées et se retrouvent dans l'air. En effet, la respiration des fibres peut causer l'amiantose, le mésothéliome et plusieurs types de cancers. Six minéraux sont classifiés comme étant de l'amiante : le chrysotile, l'amosite, le crocidolite, l'antophyllite, la trémolite et l'actinolite. Ces deux derniers types sont les principaux retrouvés dans l'isolant de vermiculite.

Se protéger

Tant que l'absence d'amiante n'a pas été confirmée, il est impératif de se protéger et de protéger son environnement face à la propagation des fibres d'amiante. Pour ce faire, se munir d'un **demi-masque de classe P100** et d'un **vêtement de protection jetable** (ou combinaison de peintre, tous disponibles dans la plupart des quincailleries) avant de pénétrer dans la zone. Il faut réduire au maximum les échanges d'air avec la zone habitable.

Le prélèvement

La vermiculite dans le grenier

Pour une surface de 1000 pi² et moins, le prélèvement se fait en trois points. Pour une surface plus importante, le nombre d'échantillons doit être augmenté, et ce, jusqu'à neuf échantillons pour une surface de plus de 5000 pi². Il est important de bien râcler le fond, car l'amiante a tendance à s'y déposer. La quantité idéale à prélever est de 2/3 de tasse par point, soit environ **2 tasses (500 mL) au total**. Les prélèvements peuvent être réunis dans le même sac s'ils proviennent du même lieu. Autrement, ils seront considérés comme des échantillons distincts.

La vermiculite dans un mur

Le prélèvement se fait à trois profondeurs différentes. Le nombre de prélèvements nécessaires doit être évalué selon les superficies précédemment citées. Les prélèvements peuvent être réunis dans le même sac s'ils proviennent du même lieu.

Contenants de prélèvement

Pour faire votre prélèvement, vous munir d'un sac à fermeture hermétique (sac de congélation à glissière). Une fois le prélèvement terminé et avant de quitter la zone de prélèvement, vider l'air en trop dans le sac, le doubler et nettoyer l'extérieur pour éliminer les poussières qui pourraient être collées au sac. Si besoin, n'hésitez pas à renforcer le sac avec du ruban adhésif ou autre.

Prière de ne pas mettre votre demande d'analyse dans le sac du prélèvement.

Le département de l'amiante et de l'hygiène industrielle vous remercie de votre confiance et reste à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples informations sur le sujet.

Il est important de bien remplir la **feuille de demande d'analyse** :

- date et lieu de prélèvement
- délai d'analyse souhaité (délai régulier : 5 jours ouvrables)
- nom du préleveur

Ainsi que vos informations et coordonnées pour recevoir le résultat de votre analyse.
Merci !

* Au Québec, « un matériau, un produit, un flocage ou un calorifuge contient de l'amiante lorsque la concentration en amiante est d'au moins 0,1% (v/v). » Règlement sur la santé et la sécurité du travail - Code de sécurité pour les travaux de construction - Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1), 6 juin 2013.

Prélèvement de matériaux de construction

1. Enfiler les équipements de protection (voir la section «se protéger» de la page précédente).
2. Afin de minimiser la libération de fibres dans l'air, humidifier/mouiller la surface à l'aide d'un vaporisateur contenant de l'eau et un peu de savon à vaisselle.
3. Utiliser les outils adéquats pour minimiser le dérangement du matériel et donc le dégagement de fibres potentiellement dangereuses dans l'air. (Privilégier le couteau, plutôt que le marteau!) Ne prendre que le minimum d'échantillon requis (voir descriptif au bas de cette page), tout en s'assurant d'avoir bien prélevé toutes les couches qui constituent le matériel.
4. Si le prélèvement de plus d'un échantillon est réalisé, bien nettoyer les outils entre chaque échantillon, ainsi qu'à la toute fin, à l'aide de lingettes humides.
5. Placer chaque échantillon dans un sac individuel propre (de type «Ziploc» congélation) et bien le sceller. Identifier votre échantillon sur le sac (votre nom et/ou le lieu de prélèvement). Par mesure de précaution pour le transport ou l'envoi postal, nous vous recommandons de doubler le(s) sac(s).
6. Utiliser du ruban adhésif, du calfeutrant ou tout autre moyen efficace pour sceller les emplacements (trous) créés par les prélèvements. Utiliser des lingettes humides pour essuyer délicatement toute poussière résiduelle.
7. Tous les déchets possiblement contaminés (les lingettes humides, par exemple) sont mis dans un sac hermétique identifié et expédié au laboratoire, avec les échantillons, d'où nous en disposerons de manière sécuritaire.

Il est important de bien remplir la **feuille de demande d'analyse** :

- date et lieu de prélèvement
- délai d'analyse souhaité (délai régulier : 5 jours ouvrables)
- nom du préleveur

Ainsi que vos informations et coordonnées pour recevoir le résultat de votre analyse.

Merci !

Quantité de matériel requise pour l'analyse :

- Pour les tuiles de plancher, plâtres/ciments, revêtements de toiture, papiers isolants, etc., un morceau de 5 cm x 5 cm ou 2"x 2" **de chaque couche du matériel** est suffisant.
- Pour les tuiles de plafonds suspendus, isolants de chaudières ou de tuyauteries, isolants giclés, etc., un volume d'environ 1 pouce cube (1 x 1 x 1 pouce) est adéquat. (2.2cm x 2.2cm x 2.2cm)
- Enfin, pour les peintures, mastics, plâtres pour joints, etc., un échantillon de 1.5cm x 1.5cm ou 0,5 pouce carré est suffisant.

Prière de ne pas mettre votre demande d'analyse dans le sac du prélèvement.

Le département de l'amiante et de l'hygiène industrielle vous remercie de votre confiance et reste à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples informations sur le sujet.